



Vendredi 14 juin 2024

Élections législatives 2024

Les élections législatives 2024 sont organisées le dimanche 30 juin (premier tour) et le dimanche 7 juillet (second tour).

Publication des candidatures

Le dépôt des candidatures se poursuit jusqu'au dimanche 16 juin 2024 à 18 h. Afin de faciliter et de fluidifier cette étape, les candidats sont invités à prendre rendez-vous et à déposer un dossier complet (Pièces listées sur le site de la préfecture).

La préfecture procédera à la publication des candidatures des 16 circonscriptions et de leur ordre de tirage **lundi 17 juin à midi**.

Les nuances des candidats seront précisées ultérieurement dans les listes définitives publiées par le ministère de l'Intérieur.

Attribution des panneaux d'affichage électoraux

Les panneaux sont attribués après un tirage au sort en préfecture. Le tirage au sort a lieu dimanche 16 juin 2024 en présence des candidats qui le souhaitent. Ce tirage au sort est fermé au public et à la presse.

Travaux de mise sous pli des professions de foi des candidats

Avant les jours de scrutin, comme à chaque élection, la préfecture des Bouches-du-Rhône organise la mise sous pli des professions de foi et des bulletins de vote des candidats qui les fournissent. Cette opération commencera le week-end prochain, suite aux livraisons des candidats.

Inscription sur les listes électorales

Les électeurs pouvant voter pour les élections législatives sont ceux inscrits sur les listes **électorales arrêtées au 9 juin 2024**. Il n'est donc plus possible de s'inscrire sur les listes électorales. Des dérogations existent à ce principe. Elles sont listées dans [l'article L30 du Code électoral](#) (naturalisation, majorité...).

Réaliser sa procuration

En cas d'absence les dimanches 30 juin et 7 juillet, l'électeur peut donner procuration à un autre électeur. Théoriquement, il n'existe pas de date limite pour effectuer cette démarche. Cependant, compte tenu de la très forte demande pour cette modalité de vote ainsi que des délais d'instruction en mairie (pour la version en ligne) ou d'acheminement vers les mairies (pour la version papier), il est très fortement conseillé de l'effectuer dès à présent et au plus tard le jeudi avant l'élection : <https://www.maprocuration.gouv.fr/>.

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [cliquez ici](#)